



Aux enseignants des élèves de
l'Etablissement de Floréal

Utilisation d'Internet

Protocole en cas d'événements critiques

En cas de dérapages d'élèves sur Internet:

1. Je fais une copie d'écran immédiatement.
2. Je l'imprime et la conserve.
3. J'avertis l'élève qu'il sera sanctionné (aucune annonce de sanction n'est formulée par l'enseignant sans en avoir référé à qui de droit)
4. Je contacte, au plus vite, la Direction et les PResMITIC de mon Etablissement.

Par la suite, les PResMITIC vous donneront des informations sur la gravité du dérapage de l'élève ainsi que la sanction à lui donner.

A notre avis, tout acte de transgression doit être sanctionné par une autorité scolaire au moins en tenant compte de la gravité, de la répétition et de l'âge de l'élève.

Sylvie Winkler

Directrice

Mirielle Charrière et Céline Deforel

PResMITIC